

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 JUIN 2025**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 11 juin 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le 17 du mois de juin à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	
WALTON Samuel	
LAFOREST Claude	THARAUD Hervé
BOISARD Joachim	
SIUTAT Christian	
CAZENAVE Didier	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
FROMENTIER Jacky	
GIRARD Philippe	
DUBREUIL Thierry	
NOUAUD Stéphane	
CHALLENGEAS Renaud	
HOUELBECK Mickaël	
VIANDON Catherine	
MATTIAUDA Sylvain	
PLATON Serge	
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Invité présent :

- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Virements de crédits	
Approbation du PV du 03 avril 2025	
Délibérations	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 014/2025 AC 014/2025	Décisions modificatives n°1 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 015/2025	Emprunt 2025 en eau potable
AEP 016/2025 AEP 017/2025 AEP 018/2025 AEP 019/2025 AC 015/2025	Attribution de Marchés de travaux en eau potable : - Secteur Pont de Lissandre – GREZILLAC - Route de Gariga – GREZILLAC - Chemin du Prieuré – VAYRES - Lieu-dit Vallée – ESPIET Attribution de Marchés de travaux en assainissement collectif : - Avenue des Anciens Combattants – IZON / Moulin de Battant - MOULON
AEP 020/2025	Recherche de fuite - Prestation de service
AEP 021/2025	Extension du réseau eau potable – LD Renève à ARVEYRES – Offre de concours
AEP 022/2025	Convention relative à l'intervention du SMEGREG en appui technique – IZON
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Désignation du secrétaire de séance

-

PLUi HD : Plan d'actions

-

SUEZ : Accueil Clientèle - Facturation

-

Economisons la ressource en eau

-

Virements de crédits

-

Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **Christian SIUTAT** délégué de DAIGNAC est désigné comme secrétaire de séance. **Christian SIUTAT** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

—

PLUi HD : Plan d'actions

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer le Plan d'actions en lien avec le PLUi-HD CALI.

Monsieur le **Directeur** décrit le déroulé et les attendus de la réunion du 16 juin 2025 qui a rassemblé les représentants de la CALI dont son Président, les services de l'Etat dont M. le Sous-Préfet de Libourne et la DDTM ainsi que les différents entités gestionnaires d'eau présentes sur le territoire de l'Agglomération Libournaise. Les avis des PPA dont celui de la DDTM ont été rappelés avec un focus sur le volet de la ressource en eau potable. Notre collectivité, dépassant les autorisations de prélèvements, doit étayer le plan d'actions proposé au mois de mai 2025. Un Comité Syndical exceptionnel se déroulera d'ici au 03 septembre prochain pour confirmer et expliciter les engagements techniques et financiers permettant de poursuivre le développement du territoire tout en préservant la ressource en eau. L'objectif de la CALI est l'approbation du PLUi-HD, après l'enquête publique, lors du dernier Conseil Communautaire de la mandature au mois de février 2026.

- **Réunion PLUi-HD CALI - Groupe de travail sur l'eau le 16 juin 2025**
 - Avis des PPA notamment la DDTM (mai 2025) sur le PLUi-HD de la CALI
 - Attendus sur le volet de la ressource en eau potable compte-tenu du dépassement des autorisations de prélèvements
 - Plan d'actions assorti d'engagements techniques et financiers à acter d'ici au 03 septembre 2025 – Comité Syndical exceptionnel à prévoir
 - Mise à l'enquête publique du PLUi-HD au début du mois d'octobre 2025 pour une approbation en février 2026 par la CALI.
-

4

Monsieur le **Président** indique que les services de l'Etat ont pointé la disponibilité de la ressource en eau comme condition impérative à respecter pour approuver ce document d'urbanisme. La responsabilité des autorités organisatrices de l'eau, et particulièrement celle de notre structure, est engagée pour la finalisation de ce document. Il rappelle que notre collectivité a vu sa population fortement évoluer sur les dernières années et que les prélèvements dans la ressource ont augmenté de fait.

Eve RIBES souligne l'accueil très excédentaire de population sur le secteur du Sud-Libournais.

Monsieur le **Directeur** confirme que les projections d'urbanisation sont très hétérogènes à l'intérieur de ce PLUi-HD selon les territoires. Bien que ce document ait une vocation commune pour les 45 communes, les services de l'Etat évaluent la ressource en eau à l'échelle des autorités organisatrices sans tenir compte de la disponibilité globale sur tout le périmètre d'étude.

Monsieur le **Président** précise que les services de l'Etat attendent du plan d'actions à fournir des projections à l'horizon 2037.

Eve RIBES demande si le forage en nappe alluviale de CADARSAC peut être pris en compte.

Monsieur le **Président** répond que oui mais s'agissant d'une substitution les volumes prélevables viendront en déduction de l'autorisation globale actuelle.

Monsieur le **Directeur** ajoute que les volumes qui ne seront plus prélevés dans la nappe déficitaire de l'éocène grâce à ce nouveau forage ne sont pas valorisés. Les services de l'Etat considèrent qu'ils ne doivent pas être redistribués au regard du déficit de la nappe éocène. Le projet structurant de ressource de substitution dans les champs captant des Landes du Médoc pour la Métropole de Bordeaux pourrait faire évoluer les équilibres des ressources disponibles en Gironde.

Joachim BOISARD souhaite connaître la fréquence de renouvellement des autorisations de prélèvements.

Monsieur le **Directeur** répond que les autorisations actuelles sont amenées à évoluer à terme. En 2013, les autorisations définissaient des volumes prélevables par forage. En 2018, les autorisations ont également définies un volume global maximal par autorité organisatrice.

L'autorisation actuelle de volume maximum autorisé date de 2022 passant de 1 920 000 m³/an à 2 060 000 m³/an compte-tenu de l'évolution démographique.

Joachim BOISARD souligne que les volumes prélevables ont trop faiblement augmenté entre 2013 et 2022 au vu du nombre de nouvelles constructions sur cette même période. Les services de l'Etat ont accepté ces évolutions qu'ils dénoncent aujourd'hui.

Monsieur le **Président** complète ces propos sur la non-intervention des services de l'Etat sur des territoires du SCOT qui ont dépassé les 1 – 1,5% d'évolution. Il précise que les travaux à engager sont très importants et que le prix de l'eau potable va devoir fortement évoluer.

Joachim BOISARD mentionne que des arbitrages seront nécessaires et que les services de l'Etat soutiendront prioritairement les territoires impactés par la Loi SRU au détriment des plus petites communes.

Thierry DUBREUIL indique que les communes comme VAYRES et IZON souhaiteraient avoir moins de logements sociaux à accueillir. Les contraintes techniques (foncier disponible, ...) et financières (amendes en cas de non réalisation, ...) sont très importantes pour ces communes.

SUEZ : Accueil Clientèle – Facturation

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer l'Accueil Clientèle mis en place par le Délégué.

Monsieur le **Directeur** rappelle aux membres présents qu'un Accueil Clientèle SUEZ est une nouvelle fois mis en place dans les locaux du Syndicat les mercredis 18 et 25 juin 2025 pour répondre au mieux aux interrogations des usagers sur la facturation (mensualisation, remise sur fuite, erreur d'adresse, ...) et la télérelève.

Il a été proposé à l'ensemble des communes de bien vouloir relayer cette information.

Actualités

SUEZ : Accueil Clientèle - Facturation

Un accueil clientèle de SUEZ EAU FRANCE est mis en place
les **mercredis 18 et 25 juin 2025** de **8h30 - 12h00** et de **13h00 - 16h30**
dans nos locaux :

12 bis, Route de Libourne
33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Les usagers souhaitant obtenir des informations en lien avec la
facturation (mensualisation, remise sur fuite, ...) pourront rencontrer
un interlocuteur dédié aux jours et aux heures référencés ci-dessus.

**Information relayée via la facture d'eau (encart message personnel)
et via Panneau Pocket**

Economisons la ressource en eau

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour présenter la démarche – Economisons la ressource en eau.

Monsieur le **Directeur** explicite le déroulé de la journée du samedi 17 mai avec une très belle affluence. 444 abonnés (familles avec des représentants multigénérationnels) de l'ensemble du territoire syndical ont retiré des matériels hydro-économes remis notamment par Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente et Monsieur le Maire de DAIGNAC.

Actualités

Economisons la ressource en eau – Bâtiment Syndical

- **Manifestation du samedi 17 mai 2025 de 10h à 17h avec distribution de matériels hydro-économes :**
 - Assistance technique et logistique du SMEGREG au travers d'un Espace Info Economies d'Eau



6

Actualités

Economisons la ressource en eau – Bâtiment Syndical

- **Manifestation du samedi 17 mai 2025 de 10h à 17h avec distribution de matériels hydro-économes :**
 - Recensement des usagers (formulaire à compléter, facture récente à présenter, ...) : **444 abonnés** ont retiré des MHE

COMMUNES	ABONNES	COMMUNES	ABONNES
ARVEYRES	47	GUILLAC	2
BARON	33	IZON	75
CADARSAC	5	LUGAIGNAC	2
CAMIA ET SAINT DENIS	2	MOULON	9
DAIGNAC	3	NERIGEAN	13
DARDENAC	0	SAINT GERMAIN DU PUCH	72
ESPIET	2	SAINT QUENTIN DE BARON	50
GENISSAC	30	TIZAC DE CURTON	4
GREZILLAC	15	VAYRES	80

7

Monsieur le **Directeur** précise que la distribution se poursuit dans nos locaux avec des supports pédagogiques prêtés par le SMEGREG jusqu'au 12 juillet prochain. Des distributions délocalisées sont aussi proposées à nos communes sur demande (à VAYRES le 09 juillet 2025).

Thierry DUBREUIL souhaite connaître la procédure pour organiser une distribution délocalisée.

Monsieur le **Directeur** répond qu'il convient de solliciter nos services pour définir un lieu et une date. Les abonnés de notre collectivité dotés du formulaire complété pourront venir retirer les matériels hydro-économes. Une quantification des économies réelles sera faite pour confirmer la diminution des consommations pouvant aller jusqu'à 30%.

Actualités

Economisons la ressource en eau – Matériels hydro-économes

- **Poursuite de la distribution de matériels hydro-économes** dans nos locaux et sur sollicitation des communes (ex : VAYRES le 09 juillet 2025) avec recensement des usagers (formulaire à compléter, facture récente à présenter, ...),
- Fresque **Info Economies d'Eau** à partir du **lundi 16 juin** jusqu'au **vendredi 11 juillet 2025**.

8

Virements de crédits

Monsieur le **Directeur** rappelle aux membres présents que les crédits pour dépenses imprévues sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion de l'assemblée délibérante pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, le Comité Syndical doit être informé des virements de crédits réalisés (les 23 et 25 avril 2025) :

Budget	Section	Chapitre	Montant en €
AEP 83710	Investissement - Dépense	020 – Dépenses imprévues 2315-80 – Pruneyron – ARVEYRES 2315-85 – Avenue de Portés - IZON	- 16 000,00 + 10 000,00 + 6 000,00
		020 – Dépenses imprévues 2051 – Concessions et droits similaires	- 3 000,00 + 3 000,00
AC 83700		020 – Dépenses imprévues 2315-1227 - Avenue de Saint Pardon – IZON 2315-1411 – Domofrance - VAYRES	- 55 000,00 + 50 000,00 + 5 000,00

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2025

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 03 avril 2025.

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Jean-Paul CADILLON**.

Décisions modificatives

AEP n°014/2025 – Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025 en Eau Potable

Objet :

Le Président indique aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'abonder différentes opérations en AEP en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM en indiquant qu'elle concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n° AC 014-2025

Décision modificative n°1 en Eau Potable

Abonder les opérations LD Marcillac/Corde – SAINT GERMAIN DU PUCH, Pont de Lissandre – GREZILLAC, Route de Damazac – ARVEYRES, Départ l'Oustalot – MOULON et Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Carrère- NERIGEAN en affectant les crédits disponibles d'autre(s) opération(s).

Budget	Objet	Compte	Montant
AC	Travaux	Investissement	
		59 : LD Marcillac/Corde – ST GERMAIN DU PUCH	+ 50 000,00 €
		65 : Pont de Lissandre – GREZILLAC	+ 50 000,00 €
		81 : Route de Damazac – ARVEYRES	+ 50 000,00 €
		82 : Départ l'Oustalot – MOULON	+ 1 500,00 €
		91 : Route du Grand Bos/LD Roquemue/ LD Carrère- NERIGEAN	+ 50 000,00 €
		52 : Nouvelles ressources – CADARSAC	- 100 000,00 €
		87 : LD La Grangeotte - DAIGNAC	- 101 500,00 €

Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-59 : LD Marcillac/Corde – ST GERMAIN DU PUCH	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-65 : Pont de Lissandre - GREZILLAC	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-81 : Route de Damazac - ARVEYRES	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-82 : Départ l'Oustalot - MOULON	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-91 : Route du Grand Bos/LD Roquemue/ LD Carrère- NERIGEAN	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-52 : Nouvelles ressources - CADARSAC	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-87 : LD La Grangeotte - DAIGNAC	101 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations corporelles	201 500,00 €	201 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	201 500,00 €	201 500,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1 en eau potable.
--

AC n°014/2025 – Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025 en Assainissement Collectif

Objet :

Le Président indique aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'augmenter et d'abonder d'abonder différentes opérations en AC en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM en indiquant qu'elle concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n° AC 014 2025 Décision modificative n°1 en Assainissement Collectif

Abonder les opérations *Avenue des Anciens Combattants – IZON*, *Sales/Marcillac – ST GERMAIN DU PUCH* et *Moulin de Battant - MOULON* en affectant les crédits disponibles d'autre(s) opération(s).

Budget	Objet	Compte	Montant
AC	Travaux	Investissement	
		1228 : Avenue Anciens Combattants – IZON	+ 80 000,00 €
		1225 : Modification réseau CV1 - IZON	- 80 000,00 €
		1304 : Sales/Marcillac – ST GERMAIN DU PUCH	+ 50 000,00 €
		1602 : Moulin de Battant – MOULON	+ 60 000,00 €
		1601 : Réhabilitation Lagunage - MOULON	- 110 000,00 €

13

Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-1228 : Avenue Anciens Combattants - IZON	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1225 : Modification réseau CV1 - IZON	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1304 : Sales/Marcillac – ST GERMAIN DU PUCH	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1602 : Moulin de Battant - MOULON	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1601 : Réhabilitation Lagunage - MOULON	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations corporelles	190 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	190 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1 en assainissement collectif.

Emprunt

Monsieur le **Président** indique qu'il est nécessaire d'emprunter pour engager le programme d'investissement 2025 en eau potable.

AEP n°015/2025 – Emprunt en eau potable

Objet :

Le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'une consultation auprès de différents établissements bancaires s'est déroulée pour solliciter un emprunt de 1 500 000 € permettant de financer les travaux d'eau potable programmés en 2025.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise les conditions de la consultation (4 établissements) dont notamment le taux fixe garanti avec un versement des fonds pour le mois de juillet 2025. Il rappelle l'état de l'épargne brute et nette permettant d'établir le ratio de désendettement et le coefficient d'endettement calculés pour le DOB 2025 et pour le BP 2025.

Délibération n° AEP 015-2025

Emprunt 2025 en eau potable

- ✓ Montant : **1 500 000 €** avec un versement pour juillet 2025
- ✓ Durée : **15** ou **20** ans
- ✓ **Taux fixe :**
 - ✓ Taux fixe à échéances constantes : Capital + Intérêts fixes
 - ✓ Taux fixe à échéances progressives : Capital fixe – Intérêts variables

Propositions au 16 juin

EPARGNE	BP 2022 €	BP 2023 €	BP 2024 €	DOB 2025 €	BP 2025 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 626 680,00	2 743 962,00	3 093 441,20	3 477 623,00	3 546 996,61
Dépenses réelles de fonctionnement	1 578 799,96	2 036 900,00	2 129 000,00	2 117 071,09	2 210 300,00
Epargne brute	1 047 880,04	707 062,00	964 441,20	1 360 551,91	1 336 696,61
Remboursement du capital de la dette	485 000,00	500 500,00	600 000,00	540 000,00	600 000,00
Epargne nette	562 880,04	206 562,00	364 441,20	820 551,91	736 696,61
Encours de la dette en €	5 087 999,35	5 605 295,81	6 294 523,03	6 714 706,93	6 714 706,93
Ratio de désendettement en année	4,86	7,93	6,53	4,94	5,02
Coefficient d'endettement	1,94	2,04	2,03	1,93	1,89

❖ **Ratio de désendettement** : Encours de dette / Epargne brute (exprime la capacité de désendettement en nombre d'année. La comptabilité publique retient un seuil de 15 ans, et une moyenne de 8 ans).

❖ **Coefficient d'endettement** : Encours de dette / Recettes Réelles de Fonctionnement

14

Monsieur le **Directeur** explicite les différentes propositions qui ont une validité de 15 jours :

- La Banque Postale a remis des propositions conformes à la consultation,
- Le Crédit Mutuel a remis plusieurs propositions pour un montant d'emprunt plafonné à 750 000 €,
- La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole n'ont pas remis de propositions.

Etablissement	Durée	Taux		Annuités		Frais de dossier
		Trimestriel	Annuel	Trimestrielles	Annuelles	
CAISSE D'EPARGNE	Pas de proposition					
CREDIT MUTUEL 750 000 €	15 ans	3,64 %	3,65 %	16 276,91 €	65 815,41 €	750,00 €
	20 ans	3,82 %	3,83 %	13 450,48 €	54 358,78 €	
CREDIT AGRICOLE	Pas de proposition					
BANQUE POSTALE (échéances progressives)	15 ans	3,56 %	3,62 %	40 871,67 €	156 864,17 €	0,10 %
	20 ans	3,68 %	3,72 %	35 156,67 €	133 435,00 €	

15

Monsieur le **Président** interroge l'assemblée sur le choix de la durée de remboursement de cet emprunt à savoir 15 ou 20 ans.

Monsieur le **Directeur** rappelle que le Comité Syndical s'est positionné sur un emprunt de 2 000 000 € d'une durée de 15 ans en assainissement collectif.

Thierry DUBREUIL souhaite connaître la capacité de remboursement.

Monsieur le **Directeur** rappelle les niveaux d'épargne brute et nette ainsi que le ratio de désendettement et le coefficient d'endettement.

Monsieur le **Président** souligne que les montants d'annuité sont très proches entre 15 ans et 20 ans.

Serge PLATON souhaite connaître le montant total des remboursements pour 15 ans et pour 20 ans.

Jean-François STARCK répond qu'il y a 310 000 € d'écart entre les deux durées.

Catherine VIANDON souligne que ces remboursements sont très importants.

Monsieur le **Directeur** précise que cet emprunt de 2 000 000 € le remboursement sur 15 ans est de 2 300 000 € et sur 20 ans 2 600 000 €.

Catherine VIANDON demande si la trésorerie actuelle permet d'assurer un remboursement de l'annuité sur 15 ans.

Monsieur le **Directeur** répond que oui.

Décision :

Au vu des propositions, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a remis la meilleure offre et il est proposé au Comité Syndical de délibérer pour :

Article premier :

Pour financer les travaux d'eau potable programmés en 2025, le Président est invité à contracter auprès de la Banque Postale, un prêt à long terme de 1 500 000 € sur 15 ans remboursable par échéances trimestrielles et amortissement constant.

La commission d'engagement s'élève à 1 500 €.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe de 3,56 % conformément au contrat établi par la Banque Postale.

La date de fin de contrat est fixée au 01/09/2040.

Le versement des fonds sera réalisé, à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/08/2025, en une fois avec versement automatique à cette date.

Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

La base de calcul des intérêts s'établit sur un mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Article deux :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette offre de prêt et autorise le Président à signer toutes les pièces si-rapportant

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'offre de prêt en eau potable de la Banque Postale.

Attribution de marché de travaux

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la programmation de travaux 2025 en eau potable et en assainissement collectif.

Le **Président** demande à Jean-François STARCK de commenter la consultation lancée qui comporte différents lots.

Délibérations n° AEP 016-2025, AEP 017-2025, AEP 018-2025
et AEP 019-2025 et n° AC 015-2025

Attributions de marchés de travaux – Canalisations / PR

• Critères de notation :

- La valeur technique de l'offre _____ 30 %
- Garanties et capacités techniques des candidats _____ 10 %
- Références professionnelles récentes sur des prestations de même nature et de même importance _____ 10 %
- Le prix des prestations _____ 30 %
- Le délai d'exécution _____ 20 %

16

Jean-François STARCK indique que la consultation comporte 6 lots. Il présente les critères de notation permettant de statuer sur le choix des candidats à retenir.

Jean-François STARCK précise que des règles d'attribution ont été établies pour assurer une pluralité d'entreprises intervenantes afin notamment de tenir les délais de réalisation.

Délibérations n° AEP 016-2025, AEP 017-2025, AEP 018-2025 et
AEP 019-2025 et n° AC 015-2025

Attributions de marchés de travaux

• Règle d'attribution :

- ✓ **Max 2 lots** pour un **même attributaire**,
- ✓ Les candidats peuvent soumissionner à **tous les lots** mais il devra préciser un **ordre de priorité**. A défaut, l'attribution se fera selon la note et selon le **tableau** ci-dessous

Ordre de priorité	Lot n°	Opération - Canalisations	Démarrage des travaux
1	1	AEP – GREZILLAC – Secteur Pont de Lissandre	Eté 2025 Démarrage au plus tôt
2	5-1	AC - IZON – Avenue des Anciens Combattants	Eté 2025 Démarrage au plus tôt
3	3	AEP – VAYRES – Chemin du Prieuré	Début 2026
4	2	AEP – GREZILLAC – Route de Garriga	Début 2026
5	4	AEP – ESPIET – LD Vallée	Début 2026
	5-2	AC – IZON - Avenue des Anciens Combattants / PR - TF AC – MOULON – Moulin du Battant / PR - TO	Eté 2025 Démarrage au plus tôt

17

Jean-François STARCK décrit les différents projets en précisant les dates de dépôts, de négociations et de réunion de la Commission de Travaux.

Monsieur le **Directeur** explicite le critère « Priorité » demandé au entreprise pour finaliser la sélection en cas de non-respect des règles d’attribution.

Monsieur le **Directeur** rappelle la décomposition de la note finale en précisant que :

- VT : Valeur Technique,
- € : Prix,
- Délais : Délais,
- DD : Développement Durable,
- T : Total sur 100.

Délibérations n° AEP 016-2025, AEP 017-2025, AEP 018-2025 et AEP 019-2025

Attribution de marchés de travaux

- **AEP – GREZILLAC – Secteur Pont de Lissandre**
 - Renouvellement et déplacement de canalisations d’eau potable en Ø 200 / 160 mm PEHD et PVC sur 60 / 620 ml,
- **AEP – GREZILLAC – Route de Gariga**
 - Renouvellement d’une canalisation d’eau potable en Ø 160 mm FONTE sur 875 ml,
 - 23 branchements à reprendre.
- **AEP – VAYRES – Chemin du Prieuré**
 - Renouvellement de canalisations d’eau potable en Ø 160 mm FONTE sur 330 ml,
 - 14 branchements à reprendre.
- **AEP – ESPIET – Lieu-dit Vallée**
 - Renouvellement de canalisations d’eau potable en Ø 160 mm FONTE sur 200 ml,
 - 15 branchements à reprendre.
- Consultations en application du code de la Commande Publique :
 - dépôt des offres au 06/06/2025 + négociations au 13/06/2025

Commission de Travaux le mardi 17/06 à 17h00

18

Délibération n° AC 015-2025

Attribution de marchés de travaux

- **AC – IZON – Avenue des Anciens Combattants**
 - Suppression du réseau de vide remplacé par un PR,
 - Création d’une conduite de refoulement de 40 ml,
 - Création d’un réseau de collecte de 190 ml en PVC,
 - 25 branchements à reprendre,
 - Collecte d’une future opération immobilière.
- **AC – MOULON – Moulin du Battant**
 - Renouvellement du PR.
- Consultations en application du code de la Commande Publique :
 - dépôt des offres au 06/06/2025 + négociations au 13/06/2025

Commission de Travaux le mardi 17/06 à 17h00

31

AEP n°016/2025– Attribution de Marché de Travaux en eau potable : Secteur Pont de Lissandre – GREZILLAC

Objet :

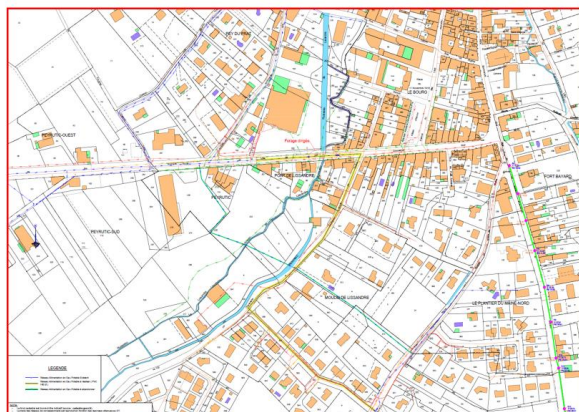
Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que différentes conduites d'eau potable situées sur le secteur du Pont de Lissandre à GREZILLAC sont très anciennes et ont été priorisées en investissement par le schéma AEP. Il est nécessaire de procéder au renouvellement de ces réseaux (canalisation et branchements) dans les meilleurs délais.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK explicite la zone de travaux et liste les entreprises avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maître d'Œuvre qui s'élève à 229 928,31 € HT.

Préparation du prochain Conseil Syndical

Attribution de marché de travaux - AEP – GREZILLAC – Secteur Pont de Lissandre



Renouvellement et déplacement en Ø 200 / 160 mm PEHD et PVC sur 60 / 620 ml
Estimation SOCAMA : 229 928,31 € HT

19

Délibération n° AEP 016-2025

Attribution de marché de travaux – AEP GREZILLAC – Secteur Pont de Lissandre

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)	Priorité
	Base/Variante	Base/Variante ajustée		
CANASOUT	246 298,00 €	233 543,93 €	12	1
EIFFAGE ROUTE S-O	269 985,32 €	267 285,47 €	12	4
NOVELLO	174 999,80 €	174 999,80 €	8	1
SOC	262 192,94 €	256 949,08 €	12	4

Estimation SOCAMA : 229 928,31 € HT

20

Jean-François STARCK explicite les notes attribuées pour les entreprises préalablement retenues pour la phase négociations techniques et financières. L'entreprise NOVELLO-COLAS présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 174 999,80 € HT avec un délai de 8 semaines.

Délibération n° **AEP 016-2025**

Attribution de marché de travaux – **AEP GREZILLAC – Secteur Pont de Lissandre**

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base/Variante	Base/Variante ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
CANASOUT	246 298,00 €	233 543,93 €	44	21,32	18	83,32	22,48	84,48	2
EIFPAGE ROUTE S-O	269 985,32 €	267 285,47 €	43	19,45	18	80,45	19,64	80,64	3
NOVELLO	174 999,80 €	174 999,80 €	40	30,00	20	90,00	30,00	90,00	1
SOC	262 192,94 €	256 949,08 €	42	20,02	18	80,02	20,43	80,43	4

Estimation SOCAMA : 229 928,31 € HT

21

Monsieur le **Directeur** souligne que ces travaux qui doivent se dérouler le long de la RD 936 sont à réaliser impérativement cet été 2025. L'entreprise NOVELLO-COLAS, si elle est retenue, devra notamment assumer ces engagements de délais.

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 17 juin 2025 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise NOVELLO-COLAS pour un montant de 174 999,80 € HT,
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise NOVELLO-COLAS pour la réalisation de ces travaux d'eau potable.

AEP n°017/2025– Attribution de Marché de Travaux en eau potable : Route de Gariga – GREZILLAC

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la conduite d'eau potable située Route de Gariga à GREZILLAC est très ancienne et a été priorisée en investissement par le schéma AEP. Il est nécessaire de procéder au renouvellement de ce réseau (canalisation et branchements) dans les meilleurs délais.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK explicite la zone de travaux et liste les entreprises avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maître d'Œuvre qui s'élève à 288 230,77 € HT.

Préparation du prochain Conseil Syndical

Attribution de marché de travaux - AEP – GREZILLAC – Route de Gariga



Renouvellement en Ø 160 mm FONTE sur 875 ml
Estimation SOCAMA : 288 230,77 € HT

22

Délibération n° AEP 017-2025

Attribution de marché de travaux – AEP GREZILLAC – Route de Gariga

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)	Priorité
	Base/Variante	Base/Variante ajustée		
CANASOUT	298 111,00 € 278 201,00 €	292 148,78 € 267 981,98 €	15	3
EIFFAGE ROUTE S-O	295 646,66 €	295 646,66 €	12	3
G&M TP	279 670,20 € 239 633,20 €	265 686,69 € 227 651,54 €	14 13	2
NOVELLO	269 532,00 €	269 532,00 €	8	2
SOC	270 580,26 € 215 363,76 €	270 580,26 € 209 931,96 €	12 10	1

Estimation SOCAMA : 288 230,77 € HT

23

Jean-François STARCK explicite les notes attribuées pour les entreprises préalablement retenues pour la phase négociations techniques et financières. L'entreprise G&M TP présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 227 651,54 € HT avec un délai de 13 semaines.

Délibération n° AEP 017-2025

Attribution de marché de travaux – **AEP GREZILLAC – Route de Gariga**

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base/Variante	Base/Variante ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
CANASOUT	298 111,00 €	292 148,78 €	44	21,67	18	83,67	21,56	83,56	7
	278 201,00 €	267 981,98 €	46	23,22	18	87,22	23,50	87,50	3
EIFFAGE ROUTE S-O	295 646,66 €	295 646,66 €	43	21,85	20	84,85	21,30	84,30	6
G&M TP	279 670,20 €	265 686,69 €	44	23,10	19	86,10	23,70	86,70	4
	239 633,20 €	227 651,54 €	47	26,96	19	92,96	27,66	93,66	1
NOVELLO	269 532,00 €	269 532,00 €	40	23,97	20	83,97	23,37	83,37	8
SOC	270 580,26 €	270 580,26 €	42	23,88	20	85,88	23,28	85,28	5
	215 363,76 €	209 931,96 €	43	30,00	20	93,00	30,00	93,00	2

Estimation SOCAMA : 288 230,77 € HT

24

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 17 juin 2025 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise G&M TP pour un montant de 227 651,54 € HT,
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise G&M TP pour la réalisation de ces travaux d'eau potable.

AEP n°018/2025– Attribution de Marché de Travaux en eau potable : Chemin du Prieuré – VAYRES

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la conduite d'eau potable située Chemin du Prieuré à VAYRES est très ancienne et a été priorisée en investissement par le schéma AEP. Il est nécessaire de procéder au renouvellement de ce réseau (canalisation et branchements) dans les meilleurs délais.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK explicite la zone de travaux et liste les entreprises avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maître d'Œuvre qui s'élève à 132 759,79 € HT.

Préparation du prochain Conseil Syndical

Attribution de marché de travaux - AEP – VAYRES – Chemin du Prieuré



Renouvellement en Ø 160 mm FONTE sur 330 ml
Estimation SOCAMA : 132 759,79 € HT

25

Délibération n° AEP 018-2025

Attribution de marché de travaux – AEP VAYRES – Chemin du Prieuré

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)	Priorité
	Base/Variante	Base/Variante ajustée		
CANASOUT	161 857,00 €	155 382,72 €	11	4
EIFPAGE ROUTE S-O	165 621,73 €	154 028,21 €	10	1
NOVELLO	139 494,00 €	139 494,00 €	8	4
SOC	149 850,60 €	149 850,60 €	12	2

Estimation SOCAMA : 132 759,79 € HT

26

Jean-François STARCK explicite les notes attribuées pour les entreprises préalablement retenues pour la phase négociations techniques et financières. L'entreprise CANASOUT présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 155 382,72 € HT avec un délai de 11 semaines.

Délibération n° AEP 018-2025

Attribution de marché de travaux – AEP VAYRES – Chemin du Prieuré

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base/Variante	Base/Variante ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
CANASOUT	161 857,00 €	155 382,72 €	46	25,86	19	90,86	26,93	91,93	1
EIFPAGE ROUTE S-O	165 621,73 €	154 028,21 €	45	25,27	19	89,27	27,17	91,17	2
NOVELLO	139 494,00 €	139 494,00 €	40	30,00	20	90,00	30,00	90,00	3
SOC	149 850,60 €	149 850,60 €	42	27,93	19	88,93	27,93	88,93	4

Estimation SOCAMA : 132 759,79 € HT

27

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 17 juin 2025 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise CANASOUT pour un montant de 155 382,72 € HT,
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise CANASOUT pour la réalisation de ces travaux d'eau potable.

AEP n°019/2025– Attribution de Marché de Travaux en eau potable : LD Vallée – ESPIET

Objet :

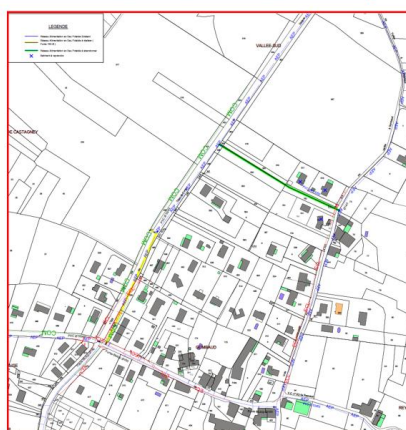
Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la conduite d'eau potable située au Lieu-dit Vallée à ESPIET est très ancienne et a été priorisée en investissement par le schéma AEP. Il est nécessaire de procéder au renouvellement de ce réseau (canalisation et branchements) dans les meilleurs délais.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK explicite la zone de travaux et liste les entreprises avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maître d'Œuvre qui s'élève à 92 201,76 € HT.

Préparation du prochain Conseil Syndical

Attribution de marché de travaux - AEP – ESPIET – LD Vallée



Renouvellement en Ø 160 mm FONTE sur 200 ml
Estimation SOCAMA : 92 201,76 € HT

28

Délibération n° AEP 019-2025

Attribution de marché de travaux – AEP ESPIET – LD Vallée

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)	Priorité
	Base/Variante	Base/Variante ajustée		
CANASOUT	109 861,50 € 104 015,00 €	104 917,73 € 95 776,95 €	9	2
EIFPAGE ROUTE S-O	114 957,09 €	113 804,52 €	8	2
G&M TP	114 577,40 € 97 532,90 €	108 848,53 € 92 656,26 €	10 9	3
NOVELLO	92 880,75 €	92 880,75 €	8	5
SOC	115 071,72 €	115 071,72 €	10	3

Estimation SOCAMA : 92 201,76 € HT

29

Jean-François STARCK explicite les notes attribuées pour les entreprises préalablement retenues pour la phase négociations techniques et financières. L'entreprise G&M TP présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 92 656,26 € avec un délai de 9 semaines. Les règles d'attribution de cette consultation limitant à 2 lots aux maximum pour une même entreprise déclassé G&M TP au profit de l'entreprise CANASOUT pour un montant de travaux de 95 776,95 € HT avec un délai de 9 semaines.

Délibération n° AEP 019-2025

Attribution de marché de travaux – AEP ESPIET – LD Vallée

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base/Variante	Base/Variante ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
CANASOUT	109 861,50 €	104 917,73 €	44	25,36	19	88,36	26,49	89,49	4
	104 015,00 €	95 776,95 €	46	26,79	19	91,79	29,02	94,02	2
EIFPAGE ROUTE S-O	114 957,09 €	113 804,52 €	43	24,24	20	87,24	24,42	87,42	5
G&M TP	114 577,40 €	108 848,53 €	43	24,32	18	85,32	25,54	86,54	6
	97 532,90 €	92 656,26 €	46	28,57	19	93,57	30,00	95,00	1
NOVELLO	92 880,75 €	92 880,75 €	40	30,00	20	90,00	29,93	89,93	3
SOC	115 071,72 €	115 071,72 €	42	24,21	18	84,21	24,16	84,16	7

Estimation SOCAMA : 92 201,76 € HT

30

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 17 juin 2025 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise CANASOUT pour un montant de 95 776,95 € HT,
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise CANASOUT pour la réalisation de ces travaux d'eau potable.

AC n°015/2025–Attribution de Marché de Travaux en assainissement collectif : Avenue des Anciens Combattants – IZON / Moulin de Battant - MOULON

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical le projet d'extension et de modification du réseau d'assainissement collectif sur l'Avenue des Anciens Combattants à IZON et le renouvellement du poste de relevage du Moulin de Battant à MOULON.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK explicite l'objectif (basculer environ 25 habitations du réseau sous vide vers un refoulement) et les zones de travaux.

Préparation du prochain Conseil Syndical

Attribution de marchés de travaux : IZON – Avenue des Anciens Combattants

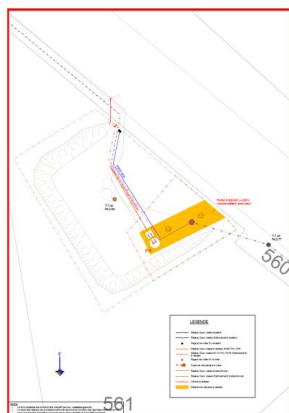


Création d'un réseau de collecte de 190 ml en PVC avec suppression du réseau de vide remplacé par un PR
Estimation SOCAMA : 211 012,48 € HT (canalisations et branchements) / 61 700,00 € HT (PR)

32

Préparation du prochain Conseil Syndical

Attribution de marché de travaux : MOULON – Moulin de Battant



Renouvellement du PR
Estimation SOCAMA : 109 550,00 € HT (PR)

33

Jean-François STARCK liste, pour le lot 5-1 (canalisations et branchements), les entreprises avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maitre d'Œuvre qui s'élève à 211 012,48 € HT.

Délibération n° AC 015-2025

Attribution de marchés de travaux – PR – PRIZON – Avenue des Vosges Comtoises – Lot 5-1

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)	Priorité
	Base	Base ajustée		
CANASOUT	193 442,00 €	187 638,74 €	11	5
EIFPAGE ROUTE S-O	205 625,00 €	203 568,75 €	12	5
G&M TP	157 933,00 €	150 036,35 €	10	1
NOVELLO	160 000,05 €	160 000,05 €	8	3
SOC	180 664,50 €	175 044,50 €	10	5

Estimation SOCAMA : 211 012,48 € HT

34

Jean-François STARCK explicite les notes attribuées pour les entreprises préalablement retenues pour la phase négociations pour le lot canalisations et branchements. L'entreprise G&M TP présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 150 036,35 € HT avec un délai de 10 semaines.

Délibération n° AC 015-2025

Attribution de marchés de travaux – PR – PRIZON – Avenue des Vosges Comtoises – Lot 5-1

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base	Base ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
CANASOUT	193 442,00 €	187 638,74 €	44	24,49	17	85,49	23,99	84,99	4
EIFPAGE ROUTE S-O	205 625,00 €	203 568,75 €	42	23,04	16	81,04	22,11	80,11	5
G&M TP	157 933,00 €	150 036,35 €	42	30,00	18	90,00	30,00	90,00	1
NOVELLO	160 000,05 €	160 000,05 €	40	29,61	20	89,61	28,13	88,13	2
SOC	180 664,50 €	175 044,50 €	43	26,23	18	87,23	25,71	86,71	3

Estimation SOCAMA : 211 012,48 € HT

35

Jean-François STARCK liste, pour le lot 5-2 (poste de refoulement), les entreprises pour le avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maitre d'Œuvre qui s'élève à 61 700,00 € HT (PR IZON) + 109 550,00 € HT (PR MOULON)

Délibération n° AC 011-2024

Attribution de marchés de travaux – AC – IZON – Avenue des Anciens Combattants
– MOULON – Moulin du Buisson – Lot 3.1

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)
	Base	Base ajustée	
ATH (groupement avec G&M TP)	187 465,00 €	167 755,00 €	19
CPB	185 559,00 €	189 361,68 €	14
OPURE	173 425,00 €	173 820,00 €	12
SEIHE	152 545,00 €	149 805,00 €	13

Estimations SOCAMA : 61 700,00 € HT (PR IZON) + 109 550,00 € HT (PR MOULON)

36

Jean-François STARCK explicite les notes attribuées pour les entreprises préalablement retenues pour la phase négociations pour le lot poste de refoulement. L'entreprise ATH (en groupement avec G&M TP) présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 167 755,00 € HT avec un délai de 19 semaines.

Délibération n° AC 011-2024

Attribution de marchés de travaux – AC – IZON – Avenue des Anciens Combattants
– MOULON – Moulin du Buisson – Lot 3.1

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base	Base ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
ATH (grt avec G&M TP)	187 465,00 €	167 555,00 €	48	24,41	15	87,41	26,79	89,79	1
CPB	185 559,00 €	189 361,68 €	44	24,66	18	86,66	23,73	85,73	4
OPURE	173 425,00 €	173 820,00 €	41	26,39	20	87,39	25,86	86,86	3
SEIHE	152 545,00 €	149 805,00 €	39	30,00	19	88,00	30,00	88,00	2

Estimations SOCAMA : 61 700,00 € HT (PR IZON) + 109 550,00 € HT (PR MOULON)

37

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 17 juin 2025 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise G&M TP pour le lot canalisations pour un montant de 150 036,35 € HT,
- Retenir l'entreprise ATH (en groupement avec G&M TP) pour le lot poste refoulement pour un montant de 167 755,00 € HT,
- Autoriser le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix des entreprises G&M TP (lot canalisations et branchements) et ATH (lot poste de refoulement) pour la réalisation de ces travaux d'assainissement collectif.

Jean-François STARCK présente un tableau de synthèse des attributions selon les règles définies dans la consultation entre le classement initial et le classement final.

Délibérations n° AEP 016-2025, AEP 017-2025, AEP 018-2025 et AEP 019-2025 et n° AC 015-2025
Attributions de marchés de travaux – Canalisations / PR

	Classement initial		Classement final	
Lot 1	NOVELLO	174 999,80 € HT	NOVELLO	174 999,80 € HT
Lot 2	GMTP	227 651,54 € HT	GMTP	227 651,54 € HT
Lot 3	CANASOUT	155 382,72 € HT	CANASOUT	155 382,72 € HT
Lot 4	GMTP	92 880,75 € HT	CANASOUT	95 776,95 € HT
Lot 5-1	GMTP	150 036,35 € HT	GMTP	150 036,35 € HT
Lot 5-2	ATH (GMTP)	167 555,00 € HT	ATH (GMTP)	167 555,00 € HT

38

Jean-François STARCK souligne que la somme de ces marchés s'élève à 971 000 € HT pour un montant estimé de 1 130 000 € HT. Cette tendance est bien entendu profitable à la collectivité.

Thierry DUBREUIL fait remarquer que ce constat est vrai si les marchés de travaux ne sont pas avenantés.

Didier CAZENAVE souhaite connaître le calendrier de réalisation de ces travaux.

Jean-François STARCK rappelle le calendrier établi avec une fin d'exécution avant la fin du premier trimestre 2026.

Monsieur le Directeur indique que des adaptations sont envisageables selon des besoins spécifiques.

Didier CAZENAVE indique que la période de vendanges est en proscrire pour les travaux sur sa commune.

Jean-François STARCK répond que ces travaux en route barrée ne sont pas prévus sur cette période. Seuls les travaux du Pont de Lissandre à GREZILLAC (caducité de subventions) et de l'Avenue des Anciens Combattants à IZON (anticiper l'hiver 2025-2026) sont à réaliser impérativement cet été.

Monsieur le Président remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour le suivi de ces consultations avec les résultats obtenus suite aux négociations.

Attribution d'un marché de prestation de service

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les enjeux de protection de la ressource en eau potable conditionnent la satisfaction des besoins de nos usagers et le développement du territoire. Le plan d'actions engagé propose de recourir à des missions spécifiques ayant pour objectif d'améliorer la performance du réseau d'eau potable.

Le **Président** demande à Monsieur le Directeur d'explicitier la prestation de service LEAKIMITED visant à réaliser une campagne ciblée de recherche de fuites.

Monsieur le Directeur présente la société LEAKIMITED et sa solution SPRINT. Cette solution a déjà été engagée sur des territoires voisins – SIAEPA Région de BONNETAN et SIEA EST DU LIBOURNAIS.

Délibération n° **AEP 020-2025**

Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKIMITED

- **Société LEAKIMITED**

Sprint – Le soutien de nos chercheurs de fuites expérimentés pour vous garantir des résultats



Expertise reconnue : Nos chercheurs de fuites interviennent avec précision et en toute autonomie pour maximiser vos économies d'eau.

Zéro risques : Aucune facturation si nous ne réduisons pas d'au moins 20% le volume des pertes.

Performance prouvée : Jusqu'à 75% de réduction des pertes en eau suite à nos interventions.

Retour sur investissement garanti : de 2 à 7 fois le coût de la prestation.

39

Monsieur le Directeur rappelle l'état des lieux et le contexte d'intervention avec des secteurs identifiés pour la recherche de fuite. Les débits de nuit mesurés de 135,5 m³/h correspondent à des consommations nocturnes en faible quantité par rapport aux fuites. Le débit cible de 37,8 m³/h ne pourra être atteint quand étant efficace sur les recherches et les réparations.

Délibération n° **AEP 020-2025**

Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKIMITED

- **Etat des lieux – contexte**

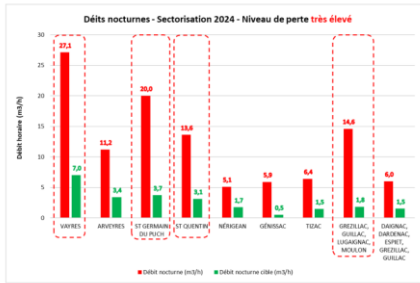
Taille du réseau	Sectorisation
457 km	12 secteurs
Rendement primaire	Rendement net
66,9%	72%
Débits de nuit	Débit cible
135,5 m ³ /h	37,8 m ³ /h

40

Monsieur le Directeur présente les 4 secteurs retenus par la société LEAKMITED pour réaliser la recherche de fuite.

Délibération n° AEP 020-2025
Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKMITED

Recherche de fuites



Linéaire total : 176 km
Débits de nuit : 75,3 m³/h

41

Monsieur le Directeur explicite les paliers de rémunération en fonction de la performance réalisée par la société LEAKMITED sur la recherche de fuite.

Délibération n° AEP 020-2025
Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKMITED

Rémunération à la performance

Diminution <20%	0 € / km
Diminution 20-30%	175 € / km
Diminution 30-40%	200 € / km
Diminution >40%	225 € / km

Devis : 39 600,00 € HT (montant maximum)

42

Monsieur le Directeur présente le calcul de la société LEAKMITED du retour sur investissement et les impacts sur la redevance performance Agence de l’Eau. L’augmentation de 8 points de rendement durant le déroulement de la prestation correspond au pallier 4. Il sera bien entendu indispensable qu’à l’issue de ces investigations et des réparations réalisées, les recherches de fuite se poursuivent par notre délégataire pour maintenir ce niveau de performance. L’amélioration de la performance aura un impact financier positif sur le montant de la redevance Agence de l’Eau qui se verrait diminuée 41 465 € pour un montant de prestation SPRINT de 39 600 €. L’économie serait donc environnementale sur la ressource en eau et financière sur le montant de la redevance Agence de l’Eau.

Délibération n° AEP 020-2025
Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKMITED

• Calcul du retour sur investissement :

176 km de réseau - Secteurs Vayres, St Germain du Puch, St-Quentin et Grezillac-Guillac-Lugaigac						
Linéaire exploré (km)	176	Durée intervention	2 à 3 semaines	Volume annuel cible	527 702 m3	
Pertes annuelles (m3)	659 628 m3			Débit horaire cible	60,2 m3/h	
Pertes incompressibles (20%)	131 926 m3			Prix de revient /m3	0,80 €	

Engagements de performance						
	Débit de fuite trouvé	Tarif de la prestation	Volume Annuel Correspondant	Nombre de foyers correspondants	Nombre d'habitants	Gain net
Pallier 1 : <20%	< 12 m3/h	0 €	100 263 m3	905 foyers	1 990 habitants	80 211 €
Pallier 2 : de 20 à 30%	de 12 à 18,1 m3/h	30 800 €	131 926 m3	1 191 foyers	2 620 habitants	74 740 €
Pallier 3 : de 30 à 40%	de 18,1 à 24,1 m3/h	35 200 €	184 696 m3	1 668 foyers	3 670 habitants	112 557 €
Pallier 4 : >40%	> 24,1 m3/h	39 600 €	216 358 m3	1 954 foyers	4 300 habitants	133 486 €

Rendement primaire RPQS 2023	66,90%
Rendement pallier <30%	71,29%
Rendement pallier <40%	73,21%
Rendement pallier >40%	74,41%

Jusqu'à 8 points d'augmentation de rendement

43

Délibération n° AEP 020-2025
Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKMITED

• Redevance de l'Agence de l'Eau :

Projection de redevance 2027 (Tarif = 0,14 €/m3) = 149 632 € (sur la base de la performance actuelle)		
Réduction de 20% à 30%	Réduction de 30% à 40%	Réduction >40%
Projection redevance 2027 après SPRINT 20%	Projection redevance 2027 après SPRINT 30%	Projection redevance 2027 après SPRINT 40%
Redevance 2027	Redevance 2027	Redevance 2027
REDEVANCE REDUITE DE 24 223 €	REDEVANCE REDUITE DE 34 825 €	REDEVANCE REDUITE DE 41 465 €
Coût de la prestation 30 800 €	Coût de la prestation 35 200 €	Coût de la prestation 39 600 €

Prestation intégralement financée par la réduction de la redevance

44

Monsieur le Directeur précise le planning d'intervention avec 3 réunions sur 7 semaines.

Délibération n° AEP 020-2025
Attribution de marché de prestation - AEP – LEAKMITED

• Planning d'intervention :

	Semaine 0	Semaines 1 & 2	Semaines 3 & 4	Semaines 5 & 6	Semaine 7
Signature du bon de commande					
Fichiers SIG + historique des fuites					
Objectifs		1ère réunion d'interventions			
Process d'intelligence artificielle			2ème réunion résultats		
Recherche de fuites sur terrain équipes Leakmitted					3ème réunion conclusion
Réparations fuites					
Diagnostic des débits					

45

Thierry DUBREUIL souhaite connaître les critères de choix des secteurs à investiguer.

Jean-François STARCK répond qu'il s'agit des secteurs les plus fuyards.

Eve RIBES souligne que le secteur de VAYRES accueille beaucoup d'activités professionnels avec potentiellement des consommations nocturnes.

Philippe GIRARD souhaite connaître les techniques de recherche de fuite employées par LEAKMITED.

Monsieur le Directeur répond qu'elle s'appuie sur une analyse des données de sectorisation, d'historique de casses, la nature et l'âge du matériau et le diamètre des canalisations. A l'appui de cette analyse, des recherches terrains sont réalisées en s'appuyant sur des méthodes acoustiques.

Philippe GIRARD rappelle que des sociétés étrangères et notamment Israélienne effectuent des recherches de fuite par satellite en cartographiant les fuites supposées qualifiées selon les volumes perdus. Il demande si ce type de prestation a été étudié par notre territoire.

Monsieur le Directeur répond que ce type de prestation est encore très peu utilisé. Une prochaine sollicitation pourra être déclenchée pour compléter les investigations à venir.

Philippe GIRARD confirme que ce type de recherche est très efficace.

Monsieur le Directeur s'interroge sur le périmètre d'intervention nécessaire pour engager une prestation de ce type compte-tenu des moyens à déployer.

Christian SIUTAT souhaite connaître le calendrier d'intervention de LEAKMITED.

Monsieur le Directeur indique que si la commande est passée rapidement, LEAKMITED pourra intervenir d'ici à la fin de l'été 2025.

Christian SIUTAT souhaite savoir quand la facturation intervient.

Monsieur le Directeur répond qu'elle intervient en fin de prestation à l'appui de la quantification des volumes économisés et selon le barème établi préalablement.

Christian SIUTAT souligne que les effets positifs sur l'économie de la ressource ne seront connus que plus tard.

Monsieur le Directeur indique que les réparations seront réalisées par notre délégataire dans les plus brefs délais suite à la découverte de fuite. Les économies sur la ressource apparaîtront rapidement et devront être pérennisées par une exploitation efficiente.

Jean-François STARCK souligne que la réduction des volumes de pertes ne peut se faire qu'après la réparation du tronçon impacté et la confirmation des résultats par des mesures ultérieures. La facturation de la prestation interviendra sur ces résultats.

Eve RIBES souligne que SUEZ doit être efficace sur les réparations.

Joachim BOISARD complète en soulignant l'intérêt d'externaliser du contrat de délégation cette prestation pour challenger SUEZ sur ce domaine réservé. L'objectif est de mettre en concurrence le délégataire pour qu'il devienne plus efficace sur la recherche de fuite.

Jacky FROMENTIER s'inquiète du manque de fuites trouvées.

Monsieur le Directeur répond que l'identification des secteurs à investiguer est essentielle pour optimiser au mieux cette prestation et leur garantir un niveau de rémunération. L'importance de la mission de recherche de fuite et la potentielle réussite de la prestation LEAKMITED pourront amener la collectivité à réfléchir sur une évolution du futur contrat de délégation.

Catherine VIANDON s'interroge sur le contrôle des réparations des fuites.

Monsieur le Directeur répond que LEAKMITED accompagnera le délégataire pour s'assurer des réparations des fuites. L'évolution de notre service technique avec l'arrivée prochaine d'un technicien eau permettra de dégager des moyens humains et techniques pour contrôler notre délégataire sur cette thématique. Un suivi plus régulier des courbes de sectorisation assurera une veille sur l'évolution des réseaux.

Joachim BOISARD souligne que cette prestation aura un effet sur les réseaux identifiés et réparés mais que le travail reste colossal sur le reste du territoire.

Monsieur le Directeur indique que la recherche de fuite est un travail en continu et que l'obstination permettra d'obtenir des résultats favorables.

Sylvain MATTIAUDA souligne que les réparations réalisées par SUEZ sur sa commune peuvent parfois être remises en cause (oubli de sable). Des efforts importants sur cette thématique sont à mener par le délégataire.

Thierry DUBREUIL indique qu'il faut un règlement avec des prescriptions techniques.

Sylvain MATTIAUDA répond que ce sont les règles de l'art qui s'appliquent et qu'elles doivent être respectées. L'amélioration de ces pratiques est indispensable et devra peut-être passer par le contrôle systématique de tous les travaux.

Thierry DUBREUIL indique que le règlement peut prévoir des pénalités financières en cas de dégradations prématurées des réfections de chaussée.

Monsieur le Directeur rappelle que les canalisations occupent une emprise publique qui appartient à la commune ou au département. Le constat des défauts de remblaiement induisant des dégradations de réfections est à faire par la commune ou le département.

Jacky FROMENTIER rappelle la nécessité de sabler les réseaux.

Serge PLATON demande si le technicien eau aura pour mission de surveiller ce type de travaux.

Monsieur le Directeur répond que la plupart des interventions sont réalisées indépendamment par SUEZ. Les travaux planifiés pourront être contrôlés par cet agent.

Christian SIUTAT demande si il est possible d'imposer à SUEZ d'attendre le contrôle pour remblayer.

Monsieur le Directeur répond que ces travaux sont inclus dans le contrat de délégation et que SUEZ doit assumer la responsabilité d'éventuelles malfaçons.

Sylvain MATTIAUDA précise que le dossier photographique avant la situation avant – pendant – après permet d'assurer une traçabilité dans les interventions. Il précise que sur sa commune les équipes de SUEZ l'informent des travaux car les agents savent qu'il ira contrôler leur réalisation.

Didier CAZENAVE souligne que la qualité des intervenants est primordiale pour garantir une qualité de réalisation des travaux.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité du contrôle.

Thierry DUBREUIL précise que le règlement de voirie de la commune d'IZON a été envoyé à SUEZ qui l'a signé. Au cours de deux chantiers des problématiques sont apparues et les services d'astreinte de SUEZ sont intervenus pour reprendre à leur frais les malfaçons.

Sylvain MATTIAUDA rappelle que ce sont les règles de l'art qui doivent s'appliquer plus que des prescriptions mentionnées dans un règlement. Des prescriptions erronées ou incomplètes pourraient engager la responsabilité de la structure qui les a imposées.

Monsieur le Directeur déplore le manque d'actions passées de SUEZ sur la recherche de fuite qui conduit notre structure à recourir à une prestation externe au contrat de délégation.

AEP n°020/2025 – Recherche de fuite - Prestation de service

Décision :

Afin d'améliorer la performance du réseau d'eau potable, il est proposé au Comité Syndical de confier une mission de recherche de fuite à la société LEAKMITED. La prestation prévoit une rémunération maximale conditionnée par les résultats obtenus sur une période donnée.

L'intervention de cette société se fera en concertation avec l'exploitant du réseau afin que celui-ci permette l'accès aux équipements et assure la réparation des fuites trouvées.

Pour pouvoir engager cette prestation dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir la société LEAKMITED pour un montant de 39 600,00 € HT,
- Autoriser le Président de valider cette commande et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette prestation.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de la société LEAKMITED pour réaliser une prestation de service de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable.

Offre de concours

Objet :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre d'un projet de construction situé lieu-dit Renève sur la commune d'ARVEYRES, l'extension du réseau public d'adduction d'eau potable est nécessaire pour desservir cette future habitation.

Compte tenu du linéaire de réseau important à mettre en œuvre, du délai de réception souhaité et du coût financier généré, Mme TEIXEIRA propose de participer au financement de ces travaux.

Afin de valider cette démarche, la signature d'une convention établie dans le cadre d'une offre de concours est indispensable. Elle permettra d'arrêter le montant de la participation financière ainsi que la date de mise en œuvre effective.

AEP n°021/2025 – Extension du réseau eau potable – LD Renève à ARVEYRES – Offre de concours

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette convention visant à assurer l'extension du réseau public d'eau potable permettant la réalisation d'un projet de construction d'une maison individuelle par **Mme Stéphanie TEIXEIRA**. La convention vise à formaliser l'offre de concours proposée par Mme TEIXEIRA de participer financièrement à hauteur de 20 000,00 € au profit de la réalisation des équipements publics nécessaires et exclusifs à la desserte de son projet de construction.

Délibération n° **AEP 021-2025**

Extension du réseau AEP – Offre de concours de Mme TEIXEIRA - ARVEYRES

• **ARVEYRES : Mme TEIXEIRA**

Construction d'une maison d'habitation

• Travaux	:	20 000 € (≈)
• Participation	:	20 000 €

Décision :

Afin de pouvoir valider cette démarche et au vu des engagements proposés par **Mme TEIXEIRA**, il est proposé au Comité Syndical de :

- mener les discussions avec Mme Stéphanie TEIXEIRA,
- signer toutes les pièces relatives à cette convention formalisant l'offre de concours.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention formalisant l'offre de concours avec Mme Stéphanie TEIXEIRA.

Convention

Objet :

Le Président informe les membres du Comité Syndical que la commune d'IZON a demandé à notre collectivité de l'accompagner dans la recherche d'une ressource alternative à l'eau potable pour l'arrosage de ses terrains de sports (football).

Le SIAEPA de la Région d'Arveyres, au titre de membre, a sollicité le SMEGREG pour un appui technique dans cette recherche.

AEP n°022/2025 – Convention relative à l'intervention du SMEGREG en appui technique - Commune d'IZON

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette convention visant à permettre l'intervention du SMEGREG en appui technique auprès de la commune d'IZON pour limiter le recours à la ressource en eau potable pour l'arrosage de ses terrains de sport (football).

Délibération n° **AEP 022-2025**

Convention relative à l'intervention du SMEGREG en appui technique
Commune d'IZON

La commune d'IZON souhaite **limiter le recours à la ressource en eau potable** pour l'arrosage de ses terrains de sport (football).

Le SIAEPA de la Région étant membre du SMEGREG, a sollicité pour la commune d'IZON, un **appui technique pour la recherche d'une ressource alternative**.

Ce projet de recherche nécessite la signature d'une **convention tripartite** SMEGREG - Commune d'IZON - SIAEPA Région d'Arveyres **sans contrepartie financière**.

Monsieur le **Directeur** explicite le contenu de la mission proposée par le SMEGREG.

Délibération n° **AEP 022-2025**

Convention relative à l'intervention du SMEGREG en appui technique
Commune d'IZON

Le contenu de l'**appui technique** correspond à :

- définition du **besoin en eau**,
- possibilités de réduction de ce besoin par un **optimisation des usages**,
- identification des **ressources mobilisables** (eau souterraine, de surface, réutilisation des eaux usées, ...),
- **faisabilité technique et réglementaire** de mobilisation des ressources identifiées,
- analyse sommaire des **coûts associés** aux différentes possibilités (investissement et fonctionnement),
- définition d'un **projet sommaire de programme d'étude et de travaux** pour la mise en œuvre d'une ou plusieurs solutions jugées pertinentes du point de vue technico-économique,
- **appui technique pour la mise en œuvre** d'un projet (sans substitution d'une mission de maîtrise d'œuvre).

49

Joachim BOISARD souligne que cette substitution permettrait de diminuer d'autant les prélèvements en nappe profonde. Cette initiative pourrait se reproduire sur les autres communes.

Décision :

Afin de valider cette démarche, la signature d'une convention tripartite sans contrepartie financière permettrait d'engager cette mission.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer toutes les pièces relatives à cette convention.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 20

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention relative à l'intervention du SMEGREG en appui technique - Commune d'IZON.

Actualités

Visites des ouvrages 2025

Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** rappelle aux membres du Comité Syndical que les visites annuelles des ouvrages vont se dérouler selon le planning suivant :

Informations

Visites des ouvrages 2025

Visites 2025 - SIAEPA REGION D'ARVEYRES		
Jours de visite - heures	COMMUNE	Durée prévisionnelle de visite / Lieu de rendez-vous
Lundi 30 juin - 14h00	VAYRES asst	2 h 00 Station d'épuration de VAYRES
Lundi 30 juin - 16h00	CADARSAC asst CADARSAC aep	1 h 00 Mairie de CADARSAC
Mardi 01 juillet - 08h30	BARON aep BARON asst	0 h 45 Surpresseur de Larcheval - BARON
Mardi 01 juillet - 09h30	SAINT QUENTIN DE BARON asst	2 h 30 Station d'épuration de SAINT QUENTIN DE BARON
Mardi 01 juillet - 14h00	GENISSAC aep GENISSAC asst	2 h 00 Réservoir de Miot - GENISSAC
Mercredi 02 juillet - 09h00	ARVEYRES asst	3 h 00 Mairie d'ARVEYRES
Mercredi 02 juillet - 13h30	LUGAIGNAC asst	0 h 30 Station d'épuration de LUGAIGNAC
Mercredi 02 juillet - 14h00	GREZILLAC aep	0 h 30 Réservoir de GREZILLAC
Mercredi 02 juillet - 14h30	MOULON aep MOULON asst	2 h 00 Forage de l'Oustalot Bis - MOULON
Jeudi 03 juillet - 08h00	IZON asst IZON aep	4 h 00 Station d'épuration d'IZON
Jeudi 03 juillet - 14h00	SAINT GERMAIN du PUCH asst	2 h 30 Station d'épuration de SAINT GERMAIN du PUCH
Vendredi 04 juillet - 08h30	CAMIA ET SAINT DENIS aep	0 h 30 Réservoir - CAMIA ET SAINT DENIS
Vendredi 04 juillet - 09h00	NERIGEAN aep NERIGEAN asst	1 h 15 Château d'eau - NERIGEAN
Vendredi 04 juillet - 10h30	Réunion technique	1 h 30 Bureau SIAEPA à SAINT GERMAIN DU PUCH

Pour joindre Mr EVEN pendant les visites : 06 47 52 09 55

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier d'assainissement collectif réalisé par CANASOUT à IZON pour la création d'un refoulement pour la centrale de vide n°1 a débuté au mois de mai 2025.

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Refoulement Centrale de vide n°1 – IZON :**
- ✓ **Création d'une conduite de refoulement de 1 300 ml par l'entreprise CANASOUT :**



Terrassement

51

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Refoulement Centrale de vide n°1 – IZON :**
- ✓ **Création d'une conduite de refoulement de 1300 ml par l'entreprise CANASOUT :**
- ✓ **Coût des travaux : 229 842,00 € H.T**
- ✓ **Durée : 11 semaines (mai à juin 2025)**

52

Monsieur le **Directeur** rappelle que le chantier d'eau potable et d'assainissement collectif réalisé par CANASOUT à SAINT GERMAIN DU PUCH au secteur Sales / Marcillac a débuté au mois de janvier 2025.

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif - Eau potable

▪ Secteur Sales/Marcillac – SAINT GERMAIN DU PUCH :

- ✓ Suppression de la STEP de Sales (Filtre à sable de 70 EH) remplacée par un PR, création de 2 conduites de refoulement de 2500 ml/430 ml et extension du réseau de collecte sur 360 ml et renouvellement et renforcement de canalisations d'eau potable sur 1235 ml par les entreprises CANASOUT et SEIHE :



Engin de chantier



Poste de relevage

53

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif - Eau potable

▪ Secteur Sales/Marcillac – SAINT GERMAIN DU PUCH :

- ✓ Suppression de la STEP de Sales (Filtre à sable de 70 EH) remplacée par un PR, création de 2 conduites de refoulement de 2500 ml/430 ml et extension du réseau de collecte sur 360 ml et renouvellement et renforcement de canalisations d'eau potable sur 1235 ml par les entreprises CANASOUT et SEIHE :
- ✓ Coût des travaux : 776 365,58 € H.T
- ✓ Durée : 6 mois (janvier à juin 2025)

54

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Monsieur le **Président** propose de retenir deux dates pour les prochains Comité Syndicaux, à savoir, le lundi 25 août 2025 et le jeudi 25 septembre 2025 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (dates à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents et les invitent à partager un moment de convivialité.

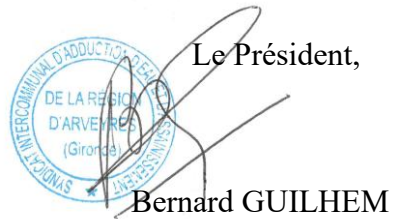
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire de séance,



Christian SIUTAT

Le Président,



Bernard GUILHEM